



Séance du 09/04/2024

Délibération N°090424/12

Nombre de conseillers en exercice :	47
Présents : ...	40
Excusés :	5
Pouvoirs : ...	2
Votants : ...	42
- dont « pour »: ...	42
- dont « contre »: ...	0
- dont abstention :	0

Le 9 avril 2024 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 27 mars 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à EUGENIE LES BAINS**.

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, POMIES Claude, LAFFITAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, SOUC Jean Claude, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, CAZABAN Yves, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, CARREAU Pascal, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, LAFARGUE Lionel, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : BARON Chrystelle, DUBOSC Sonia, BARRAUD Danielle, MARTIN Didier, BAQUIE Pascal,

Pouvoirs : PELLARINI Philippe à MALHERBE Bernard, DUCONGE Joëlle à BERDOULET Cédric,



Objet : Autorisation de signature des marchés de travaux du pôle culturel

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du projet de travaux d'aménagement d'un pôle culturel et d'une école de musique, une consultation a été lancée le 29 janvier 2024. L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 05 mars (après 12h00). L'analyse des offres des dix-sept lots est en cours de finalisation.

Le montant des travaux présenté à l'assemblée et retenu pour les demandes de subventions est de 3 605 600 H.T.

A ce jour, le montant global des offres susceptibles d'être retenues se situe entre de 3.597.851,14 € et 3.607.028,24 € H.T. selon les prestations retenues, hors sonorisation.

Le montant global estimé pour ces travaux excède la délégation de signature du Président fixée à 500.000 € H.T.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITE

DONNE délégation spécifique au Président pour lui permettre de signer dans les meilleurs délais les marchés de travaux du pôle culturel.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHERS